

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

Objet : RS - Résiliation du marché relatif à la réalisation des prestations de nettoyage exceptionnelles

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthelay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin -
Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

Bureau du 26 octobre 2017

délibération n° 161-17

objet **RS - Résiliation du marché relatif à la réalisation des prestations de nettoyage exceptionnelles**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par l'intermédiaire d'un avis d'appel public à concurrence publié le 23 mars 2017 au BOAMP (Bulletin officiel d'annonces des marchés publics) concernant les prestations de nettoyage des locaux des différents sites de Chambéry métropole - Cœur des Bauges. La date limite de remise des offres était fixée au 24 avril 2017 et une visite obligatoire des sites avait été organisée les 6, 7 et 10 avril 2017.

L'allotissement a été le suivant :

- lot 1 : nettoyage de locaux administratifs,
- lot 2 : nettoyage de locaux majoritairement techniques,
- lot 3 : nettoyage des locaux de l'antenne des Bauges,
- lot 4 : décapage quotidien des vestiaires et sanitaires de la piscine de Buisson Rond,
- lot 5 : prestations exceptionnelles (vitrierie, nettoyage de bardages, désinfection de vestiaires),
- lot 6 : nettoyage des locaux communs des sites relevant de la compétence développement économique.

La commission d'appel d'offres du 1^{er} juin 2017 a attribué les marchés aux entreprises ayant obtenu les meilleures notes.

Pour le lot 5, la société Olymp'Services a été retenue pour un montant de marché estimé à 15 100 €HT.

Après notification du marché F17052, le titulaire a informé d'une erreur matérielle importante de sa part au niveau du bordereau des prix unitaires, engendrant une impossibilité d'honorer le marché. En effet, l'application du prix erroné entraînerait un travail à perte.

Par conséquent, face aux difficultés soulevées par le titulaire, il est proposé la résiliation du marché F17052.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'article 33.1 alinéa 1 du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la résiliation du marché F17052 relatif à la réalisation de prestations de nettoyage exceptionnelles,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le courrier de résiliation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 161-17

Objet de l'acte : RS - Résiliation du marché relatif à la réalisation des prestations de nettoyage exceptionnelles

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20142H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20142H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017